

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à dix-neuf
Présents :	54	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	13	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	10	Saint-Flour, après convocation légale en date du 19 mars
Votants :	64	2024, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

M. Pascal CHAUVEL, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, MME Céline CHARRIAUD, M. Alberto COSTANTINI, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, M. Daniel GINHAC, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS, M. Jean-Luc SABATIER, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, MME Marina BESSE, M. Claude BONNEFOI, M. Marcel CHASTANG, MME Bonnie DELEPINE, M. Adrien LAMAT, MME Nathalie LESTEVEN, MME Marine NEGRE, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, MME Patricia ROCHÈS.

Pouvoirs :

M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER
MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à M. Christophe VIDAL
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Louis NAVECH
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
M. Philippe DELORT donne pouvoir à M. Frédéric DELCROS
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Guy MICHAUD
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE
MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à M. Bernard MAURY
M. Robert ROUSSEL donne pouvoir à M. Gérard MOULIADE
MME Maryline VICARD donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **05 AVR. 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **05 AVR. 2024**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : AGRICULTURE - ENQUETE PASTORALE ET FUTUR PLAN PASTORAL TERRITORIAL – CONVENTION D'ENGAGEMENT AVEC AUVERGNE ESTIVES

RAPPORTEUR : Monsieur Christophe VIDAL

Vu l'enquête pastorale actuellement réalisée par Auvergne Estives et le service agriculture de Saint-Flour Communauté pour l'analyse et le recensement des surfaces valorisées par le pâturage ;

Considérant les zones pastorales comme des surfaces prégnautes pour l'agriculture du territoire ;

Considérant l'importance de la mise en œuvre d'un accompagnement des exploitants sur le territoire de Saint-Flour Communauté, tant en termes de maintien de l'activité agricole et économique que pour faciliter l'accueil de nouveaux actifs ;

Considérant la volonté de Saint-Flour Communauté d'engager ce dispositif sur son territoire, pouvant répondre aux objectifs et finalités suivants :

- accompagner les agriculteurs vers des organisations collectives ;
- donner accès à des aides directes aux aménagements des éleveurs du territoire ;
- favoriser les activités d'élevage qui entretiennent le territoire ;
- protéger le paysage qui fait l'attractivité touristique sur l'Est Cantal ;

Considérant l'intégration des acteurs du territoire lors des CoPil, CoTech et réunions techniques afin de coordonner le projet de manière concertée ;

Considérant que cette phase peut être confiée à Auvergne Estives dans le cadre d'une convention d'engagement, tel qu'annexée à la délibération ;

Précisant que ce projet s'inscrit en complémentarité des dispositifs et accompagnements existants sur le territoire, et en aucun cas en substitution ;

Précisant que des financements pourront être sollicités à la suite de la phase d'émergence afin de financer les cinq années d'animation du futur Plan pastoral territorial sous réserve de la capacité financière de Saint Flour Communauté ;

Vu l'avis favorable du bureau exécutif en date du 4 janvier 2023 ;

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

↓ **APPROUVE** la convention d'engagement avec Auvergne Estives, telle qu'annexée à la délibération ;

↓ **AUTORISE** Madame le Président à signer la convention d'engagement avec Auvergne Estives et tous documents nécessaires, sous réserve de l'obtention des financements.

POUR : 62 VOIX

ABSTENTION : 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (MME Annick MALLET)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240325-DELIB2024-077-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Loïc POUDEUX", written over a rectangular box.



Projet de Convention cadre de Partenariat pour l'élaboration du Plan Pastoral Territorial sur la Communauté de Communes de SAINT-FLOUR

Entre SAINT-FLOUR Communauté, représentée par sa Présidente, Madame Céline CHARRIAUD,

Et l'association Auvergne Estives, représentée par son Président, Monsieur Jean-Michel VIGIER,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le pastoralisme regroupe l'ensemble des activités d'élevage valorisant par un pâturage extensif les ressources fourragères spontanées des espaces naturels appelés communément estives et parcours.

Les services rendus par ces surfaces pastorales sont multiples :

- Valorisation de ressources locales qui participent à la qualité et la typicité des produits ;
- Résilience des espaces face au changement climatique, maintien de l'activité économique des exploitations ;
- Maintien des paysages ouverts qui contribuent à l'attractivité du territoire, à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre les incendies ; support de patrimoines, de savoir-faire et d'activités de loisirs de pleine nature.

Saint-Flour Communauté s'est positionnée comme un acteur central pour soutenir l'activité pastorale et accompagner les groupements pastoraux du territoire. Depuis sa fusion en 2017, le territoire s'est engagé dans :

- Un territoire accueillant qui mise sur une croissance démographique raisonnée ;
- L'accueil d'activités économiques (artisans, commençants, agriculteurs) et le maintien des services à la population ;
- Une vocation touristique qui s'appuie sur une richesse naturelle patrimoniale et culturelle d'une grande diversité ;
- La préservation de son cadre de vie rural et valorisant ses richesses naturelles.

Créée en 2015, Auvergne Estives est la structure de référence du pastoralisme collectif auvergnat. Ses missions sont les suivantes :

- Accompagner les projets de création et de développement des entités collectives en Auvergne : recherche de financements, montage des dossiers, gestion pastorale, animation de collectifs d'éleveurs, embauche de berger salarié... ;
- Encourager des réflexions sur différentes thématiques : le sanitaire, l'emploi, l'aide juridique, la gestion de l'eau, la cohabitation avec les autres usagers, le changement climatique... ;
- Favoriser les échanges et la communication autour du pastoralisme.

La fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes a favorisé le rapprochement du réseau pastoral Rhône-Alpes et d'Auvergne Estives, service pastoral auvergnat. Devenus les interlocuteurs principaux en matière de pastoralisme sur la région, ils ont ainsi contribué à l'émergence d'une politique régionale volontariste en faveur du pastoralisme via le déploiement des Plans Pastoraux Territoriaux (PPT) qui promeuvent une approche territoriale du pastoralisme et la mise en place d'actions concertées.

Aujourd'hui, le contexte est donc particulièrement favorable à la mise en œuvre de ce partenariat et en particulier à la construction d'un projet pastoral sur le territoire de Saint-Flour Communauté.

Article 1 : Objet de la Convention

La mise en place d'une animation au service de l'activité pastorale fait l'objet d'un consensus entre le SAINT-FLOUR Communauté et Auvergne Estives.

Le rapprochement des régions Auvergne et Rhône-Alpes et surtout la nouvelle politique pastorale régionale sont déclencheurs de la dynamique et pourvoyeurs de financements pour mener à bien cette animation.

Aussi, la présente convention a pour objet de :

- Préciser les objectifs de travail entre les deux structures ;
- Préciser les engagements et responsabilités à la charge de chaque structure dans le cadre de leurs compétences et/ou missions respectives ;
- Définir les moyens affectés à la l'élaboration et à la mise en œuvre d'un Plan Pastoral Territorial à l'échelle de la communauté de communes ;

Cette convention se décline en annexes correspondant aux différentes étapes du projet. L'annexe 1 précise les moyens mobilisés et les modalités financières de la phase 1 : **élaboration du diagnostic préalable au Plan Pastoral Territorial.**

Article 2 : Objectifs

SAINT-FLOUR Communauté et Auvergne Estives, dans le cadre d'un travail d'animation partagé, s'engagent à répondre aux ambitions et objectifs suivants :

- Établir un diagnostic préalable partagé avec l'ensemble des acteurs, permettant la définition de priorités cohérentes avec les enjeux du territoire et la proposition de mesures adaptées aux contextes locaux ;

En l'absence de données sur le pastoralisme et afin de créer des dynamiques territoriales locales faisant émerger des enjeux adaptés, une enquête pastorale est conduite sur le territoire de la Communauté de commune.

- Définir un programme d'actions pluriannuel identifiant les priorités d'intervention et les moyens pour le mettre en œuvre ;
- Formaliser une convention d'objectifs entre la Région et SAINT-FLOUR Communauté, structure porteuse du PPT, pour une durée de 5 ans ;

Article 3 : Modalités de partenariat

SAINT-FLOUR Communauté et Auvergne Estives conduisent en étroite collaboration la phase d'élaboration du PPT.

Ainsi, les deux structures s'engagent à :

- Échanger régulièrement sur le plan technique ;
- Rechercher conjointement les moyens nécessaires à la réalisation des différents projets.

Pour cela, ils s'engagent à mettre en place une ingénierie en charge de l'élaboration du Plan Pastoral Territorial de SAINT-FLOUR Communauté.

3-1 Engagements de SAINT-FLOUR Communauté

Sous réserve de l'obtention des financements, SAINT-FLOUR Communauté porteur du futur Plan Pastoral Territorial assure l'animation générale, en particulier :

- ✓ La relation aux élus locaux et aux collectivités locales partenaires ;
- ✓ La relation aux services techniques de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Conseil départemental du Cantal, de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes et de la DDT du Cantal :
 - Suivi des dossiers, échanges techniques avec Auvergne Estives ;
 - Formalisation, signature et envoi à la Région Auvergne-Rhône-Alpes de l'avis du comité de pilotage.
- ✓ La coordination avec les différentes politiques et stratégies du territoire :
 - Porter à connaissance sur l'avancée du PPT ;
 - Vérification de la cohérence entre les actions menées au titre du PPT, les projets des collectivités (communes) et du Massif central en faveur du pastoralisme et les objectifs de la Communauté de communes.
- ✓ La conduite, l'animation des comités de pilotage et techniques, en partenariat avec Auvergne Estives :
 - Proposition des calendriers et ordre du jour des comités techniques et de pilotage ;
 - Introduction et synthèse des débats ;

- Mise à disposition des moyens matériels nécessaires ;
- Rédaction et diffusion des comptes rendus.
- ✓ L'engagement et le suivi des différentes actions du PPT :
 - Participation à l'organisation de réunions d'émergence de projets concourant aux objectifs du PPT en lien avec Auvergne Estives ;
 - Vérification du respect des échéances des financeurs.
- ✓ La représentation de Saint Flour Communauté comme territoire pastoral :
 - Communication sur les expériences, travaux et innovations du domaine pastoral auprès des partenaires institutionnels et techniques sur et en dehors du territoire.
- ✓ La rédaction et le porter à connaissance des comptes rendus techniques et financiers annuels du PPT :
 - La synthèse et le bilan annuel des actions réalisées au titre du PPT sur la base des données fournies par Auvergne Estives.

Pour ce faire, SAINT-FLOUR Communauté veillera :

- Au respect des délais et échéances liés à la conduite du PPT ;
- À l'expression de l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des espaces pastoraux, que ces derniers soient avérés ou émergents ;
- À l'équité territoriale et financière des interventions.

3-2 Engagements d'Auvergne Estives

Auvergne Estives s'engage à élaborer le diagnostic préalable au Plan Pastoral Territorial. L'association s'engage également à apporter l'appui nécessaire à SAINT-FLOUR Communauté pour mener à bien les missions administratives, techniques et politiques. Un chargé de mission pastoralisme dédié assurera cette mission.

Article 4 : Organisation de la gouvernance

SAINT-FLOUR Communauté assure le portage du Plan Pastoral Territorial **sous réserve de l'obtention des financements**, et la coordination des différentes instances, en partenariat étroit avec Auvergne Estives.

Les instances de gouvernance présentées ci-après sont mises en place pendant la phase d'élaboration du PPT. La phase d'élaboration devra permettre d'aboutir à la proposition d'une gouvernance adaptée pour la future phase de mise en œuvre du PPT.

LE COMITE DE PILOTAGE (COFIL)

Son rôle : il fixe les objectifs et donne les orientations stratégiques du PPT, valide les moyens pour y parvenir et veille, pour sa mise en œuvre, à la cohérence des mesures proposées et à l'équilibre entre les territoires.

Il est co-présidé par la présidente de SAINT-FLOUR Communauté - ou, par délégation, le vice-président en charge de l'agriculture – et le président d'Auvergne Estives, et sera composé de représentants des structures suivantes :

- **Partenaires de la profession agricole et des filières** : Coopération agricole AURA, Fédération régionale de l'Agriculture biologique, Crédit agricole AURA, représentants des groupements pastoraux, syndicats agricoles, Interbev, INAO, INRAE, ARIA, Pôle fromager AOP Massif Central ... ;
- **Partenaires de l'enseignement agricole et de la recherche** : INRAE, VetAgroSup, Lycées Agricoles ... ;
- **Partenaires forestiers** : ONF et CRPF, syndicats forestiers locaux ; ...
- **Partenaires usagers des espaces pastoraux** : Fédération Départementale de la chasse, Office de tourisme de SAINT-FLOUR, Comité Régional Olympique et Sportif AURA - section sports de nature ; Accompagnateur en Moyenne Montagne, autres...
- **Partenaires de l'environnement** : Conservatoires des espaces naturels Auvergne et Rhône-Alpes, Conservatoire botanique du Massif central, LPO AURA, Mission haies Auvergne, FRANE, OFB.
- **Partenaires associatifs** : ...

Ce comité de pilotage peut évoluer dans sa composition en fonction des dynamiques qu'initiera le futur PPT.

COMITE TECHNIQUE (COTECH)

Son rôle : se réunit en amont de chaque Copil et en fonction des besoins, pour préparer les bilans et les outils d'aide à la décision relatifs aux différentes opérations suivies par le Copil.

Il sera composé d'agents et de techniciens des structures membres du comité de pilotage.

LES GROUPES TECHNIQUES LOCAUX

Un groupe technique local sera constitué par secteur pastoral cohérent vis-à-vis du territoire.

Leur rôle : établir une synthèse du diagnostic des éléments de l'Enquête pastorale et identifier les priorités d'actions locales. Les éléments issus des différents groupes techniques locaux seront ensuite compilés et présentés en comité de suivi puis en comité de pilotage pour mise en commun, compléments et arbitrage.

Ils seront animés conjointement par SAINT-FLOUR Communauté et Auvergne Estives. Ils seront composés des référents communaux ayant participé à l'enquête pastorale (élus locaux, agriculteurs, ...), et d'usagers des espaces pastoraux du secteur concerné.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MOBILISATION DES DIFFERENTES INSTANCES

Réunion de lancement de la démarche – 1er Copil : Présentation de l'outil et retours de l'enquête pastorale et mise en œuvre sur le territoire : 1^{er} Trimestre 2024 (Mars)

Validation du déroulé de mise en œuvre de l'élaboration du PPT – Été 2024

Groupes de travail locaux : 2^{ème} Trimestre 2024 avec 1 à 3 réunions par secteur pastoral.

2^{ème} CoPil : restitution des groupes techniques locaux et présentation d'une liste d'enjeux et d'actions prioritaires – 3^{ème} Trimestre 2024 (Septembre)

3^{ème} CoPil : Validation du plan d'actions et du plan de financement du PPT 2025-2029 – 4^{ème} Trimestre 2024

Article 5 : Modalités financières

SAINT-FLOUR Communauté, en qualité de maître d'ouvrage du PPT, offre au territoire la possibilité de bénéficier de soutiens financiers pour le pastoralisme.

Les subventions à percevoir dans le cadre du Plan Pastoral Territorial, sont majoritairement destinées au territoire de la Communauté de Communes. Une partie est réservée à l'animation du programme d'actions (animation globale du programme et des actions). Ces aides peuvent provenir notamment de la Région Auvergne-Rhône-Alpes /de l'Europe, du Département du Cantal et de la Communauté de communes.

Les modalités de financement possibles renseignées entre les deux partenaires et les possibilités de financement identifiés auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sont décrites en annexe 1. Elles concernent la phase d'élaboration du PPT.

Article 6 : Modalités de communication

Les deux structures s'engagent à porter à connaissance des acteurs du territoire les modalités de leur partenariat telles que définies dans l'article 3.

Les fiches d'opportunités des projets et les dossiers de demande de subvention feront apparaître les logos des financeurs, Saint-Flour Communauté et d'Auvergne Estives.

Les courriers dont l'objet s'attache au Plan Pastoral Territorial feront figurer les logos de Saint-Flour Communauté, d'Auvergne Estives et des financeurs.

Article 7 : Suivi et évaluation

Le suivi de la présente convention s'appuiera sur l'état d'avancement de l'élaboration du PPT en 2024. L'exercice sera mené conjointement et visera à mesurer le respect des engagements pris par les structures signataires.

Ces suivis annuels mettront notamment en évidence :

- L'état d'avancement des opérations d'élaboration du PPT, conformément aux objectifs à atteindre définis en comité technique et de pilotage ;
- Le temps passé par structure et par phase, en comparaison au prévisionnel ;
- Les chiffres-clés issus d'indicateurs de réalisation et de résultat ;

Au terme de la convention, l'évaluation globale de la démarche basée sur les suivis annuels et sur l'évaluation de la première génération du PPT de SAINT-FLOUR Communauté conduira au bilan et aux suites à donner pour ce partenariat.

Article 8 : Durée

Cette convention est conclue pour la période 2024, correspondant à l'élaboration du Plan Pastoral Territorial de SAINT-FLOUR Communauté

La phase d'élaboration est précisée en annexe 1. La phase de mise en œuvre sera précisée par un avenant et ses annexes en 2024, après validation du PPT.

Cette convention pourra faire l'objet d'un avenant dans la perspective de modifications importantes sur proposition écrite de l'une ou l'autre des parties, ou de précisions.

Avant son terme, elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties dans un délai d'un mois suivant l'accusé de réception du courrier de dénonciation.

Fait à SAINT-FLOUR, le **05** avril 2024

La Présidente de SAINT-FLOUR Communauté

Céline CHARRIAUD

Le Président d'Auvergne Estives

Jean-Michel VIGIER

Annexe 1 à la convention cadre de partenariat pour l'élaboration du Plan Pastoral Territorial de Saint Flour Communauté

Entre SAINT-FLOUR Communauté, représentée par sa Présidente, Madame Céline CHARRIAUD,

Et l'association Auvergne Estives, représentée par son Président, Monsieur Jean-Michel VIGIER.

Dans le cadre de la convention cadre de partenariat entre SAINT-FLOUR Communauté et Auvergne Estives concernant l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Pastoral Territorial, cette annexe vient préciser la première phase du projet.

Ses objectifs sont les suivants :

- Établir un diagnostic préalable partagé au sein d'un comité de pilotage, permettant la définition de priorités cohérentes avec les enjeux du territoire et la proposition de mesures adaptées aux contextes locaux ;
- Définir un programme d'actions pluriannuel identifiant les priorités d'intervention et les moyens pour le mettre en œuvre ;
- Formaliser une convention d'objectifs entre la Région et SAINT-FLOUR Communauté, structure porteuse du PPT pour une durée de 5 ans.

Les actions à mener pour atteindre ces objectifs sont :

- Instaurer et animer la gouvernance du projet (comités de pilotage, Comités technique et groupes de travail locaux) ;
- Réaliser une enquête pastorale sur le territoire de la intercommunalité (42 communes); récolter les attentes et besoins localement ;
- Réaliser une synthèse bibliographique des données disponibles ;
- Faire les démarches administratives nécessaires (dont recherche de financements) ;
- Animer une concertation à l'échelle des régions pastorales cohérentes que l'enquête permettra de définir ;
- Communiquer sur le projet.

Livrables / Résultats attendus :

- Diagnostic et programme d'actions 2025-2029 du PPT de SAINT-FLOUR Communauté ;
- Convention d'objectifs entre la Région Auvergne- Rhône-Alpes et SAINT-FLOUR Communauté

Estimation et répartition du temps de travail par structure

	Nombre de jours total estimé	Nombre de jours Communauté de Communes	Nombre de jours Auvergne Estives
Réunions de concertation = 3 COPIL, 3 COTECH et 2-3 groupes de travail locaux - Préparation et animation - Rédaction comptes rendus	12	6	6
Diagnostic et programme d'actions - Synthèse bibliographique - Rédaction du plan d'action - Priorisation des actions et chiffrage	35	15	17
Démarches administratives - Dépôt d'un dossier à la Région (pré-PPT) - Recherche de financements complémentaires - Signature convention d'objectifs avec Région	6	6	0
	53	27	23

Estimation et répartition des coûts par structure

- > Coût journée de SAINT-FLOUR Communauté = 100.9 €/jour
- > Coût journée AMO service pastoral = 460 € /jr/HT

	Nombre de jours	Montant
Communauté de Communes	Chargé de mission : 27 jours	2 725.39 €
AMO service pastoral : Diagnostic préalable PPT	23 jours	10 580 €
Total (en € HT)		13 305.39 €

Dans le cadre des travaux de préparation du PPT, une prestation d'assistance à Maitrise d'ouvrage (AMO) sera demandée par SAINT-FLOUR communauté au service pastoral Auvergne Estives. Cette prestation est régie par les règles de la commande publique.

Indicateurs :

Nombre d'enquêtes pastorales réalisées

Nombre de réunions du comité de pilotage

Nombre de Groupe technique locaux

Plan de financement prévisionnel de l'opération

> Action : Travaux préalables à l'élaboration d'un PPT

dépenses H.T.		Financements		
AMO	10 580 €	Conseil Régional	6 348 €	60 %
		Autofinancement Communauté de communes	4 232 €	40 %
TOTAL	10 580 €		10 580 €	100 %

Proposition de calendrier prévisionnel

<u>1^{er} Trimestre 2024</u>	<u>2^{ème} Trimestre 2024</u>	<u>3^{ème} Trimestre 2024</u>	<u>4^{ème} Trimestre 2024</u>
COFIL 1 : <ul style="list-style-type: none">Lancement de la démarche PPT SFCoPrésentation des résultats de l'enquête pastorale	Groupe technique Locaux Réalisation des groupes de travail par secteur pastoral	COFIL 2 : Présentation du programme d'actions	COFIL 3 : Validation du programme d'action et maquette financière + dépôt du PPT

Fait le **avril/2024** à, SAINT-FLOUR

La Présidente de SAINT-FLOUR Communauté

Céline CHARRIAUD

Le Président d'Auvergne Estives

Jean-Michel VIGIER

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240325-DELIB2024-077-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024